

d'ajustement des structures de l'UE), au soutien technique et à de nouvelles questions (par exemple l'investissement, la coopération douanière et les recours commerciaux). Les ACR pourraient donc mieux convenir au règlement des questions d'intégration profonde. Les traités d'investissement bilatéraux (TIB), dont il y a maintenant des centaines, permettent de réaliser, à propos de l'investissement, des progrès qui se sont avérés impossibles au sein de l'OMC. En outre, le règlement des différends sur les questions d'investissement connaît un essor considérable; une vingtaine de litiges entre investisseurs et États, a-t-on fait valoir, sont actuellement en instance devant les seuls tribunaux argentins. Toute cette activité ne peut que contribuer à l'établissement du cadre juridique de l'investissement, et elle se déroule entièrement en dehors de l'OMC.

Cependant, il faut aussi tenir compte des inconvénients de cette approche, qui a pour effet de fragmenter le système. Qui plus est, si elle représente une voie possible pour les économies courtisées (par exemple les pays d'Amérique centrale qui négocient des ALE), elle ne permet pas aux pays qui ne sont *pas* courtisés d'avancer (par exemple une grande partie des États africains). Par ailleurs, les milieux d'affaires américains, dont la participation est essentielle à la conclusion de tout accord commercial, ne voient pas beaucoup d'avantages aux petits accords bilatéraux, par exemple avec les États d'Amérique centrale, l'Australie, etc. Les intérêts des entreprises américaines, a-t-on fait valoir, sont en Chine, en Inde et au Brésil; or, les États-Unis ne peuvent traiter avec ces pays, ni régler les questions qui se posent à leur sujet, dans un contexte bilatéral¹⁶. L'impossibilité de passer à l'étape suivante du processus de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) constatée à Miami, a-t-on soutenu, est un signal avertissant les

¹⁶ Le contre-exemple du compromis à deux des États-Unis avec la Chine dans le contexte de l'accession de cette dernière à l'OMC soulève des doutes sur la validité de cette thèse; ce compromis, a-t-on fait valoir, constituait en fait un accord bilatéral. Cette observation rouvre en un sens la question de savoir pourquoi les milieux d'affaires américains se sont mobilisés pour appuyer le Cycle d'Uruguay et pourquoi ils sont sur la touche aujourd'hui : la réponse implicite est que, si l'enjeu des négociations est suffisamment important, les milieux d'affaires y participeront.